



FORUM

LA LETTRE de votre Député

Jean-Louis BIANCO

1^{ère} circonscription des Alpes de Haute-Provence


Faites l'Europe !

Le 29 mai, vous serez appelés à vous prononcer sur le projet de traité établissant une Constitution pour l'Europe.

Aujourd'hui, beaucoup de nos concitoyens sont mécontents et inquiets, à cause du chômage, de la baisse du pouvoir d'achat, de la dégradation des services publics.

Mais il serait injuste d'en faire porter la responsabilité à un projet de traité qui n'est même pas en vigueur.

Ce traité nous donne au contraire des armes nouvelles pour construire une autre politique.

Evidemment il ne suffira pas à lui tout seul: une constitution n'est qu'un cadre, le reste dépend des majorités politiques. Mais cette constitution nous apporte pour la première fois plus de démocratie, plus de garanties sociales, et une meilleure protection des services publics.

Certains d'entre vous sont perplexes devant le texte du traité. Et c'est bien normal, car il n'est pas toujours facile de répondre par oui ou par non. C'est pourquoi je vous demande seulement de le regarder par vous-même, de le parcourir pour vous faire votre propre opinion de citoyen.

Tout en respectant profondément les convictions de chacun, j'ai souhaité vous donner mon avis en tant que député.

Je suis convaincu qu'il s'agit pour la France et pour l'Europe d'une occasion historique qui ne se reproduira pas avant longtemps.

C'est pourquoi j'appelle à voter OUI.

Jean-Louis Bianco

N°6

Mai 2005

**Une Europe
plus démocratique
et plus sociale
pour construire
un autre monde**

*“ La France est notre patrie,
l'Europe est notre avenir ”*
(François Mitterrand)

Dans un monde brutal, où la compétition est féroce, avec la toute-puissance américaine, la montée de la Chine et de l'Inde, **la France a besoin d'une Europe forte.** Sans l'Europe, il n'y aurait ni Ariane, ni Airbus, mais seulement des entreprises américaines. Sans l'Europe, nous n'aurions pas 10 milliards d'euros par an pour les agriculteurs, nous n'aurions pas non plus ITER à Cadarache, nos monnaies se feraient une concurrence effrénée qui accroîtrait le chômage.

Voilà l'enjeu du vote du 29 mai. **Si nous disons oui, l'Europe progresse, et continue d'avancer** comme nous l'avons fait depuis 50 ans, en apportant chaque fois une pierre à l'édifice. Si nous disons non, l'Europe sera en panne et la France en serait responsable, elle qui a si souvent initié les grandes avancées européennes.

Comment imaginer que 25 pays puissent se mettre rapidement d'accord sur un nouveau texte, alors qu'on parle de Constitution depuis 14 ans (la moitié d'une génération) !

Au Parlement européen, les 3/4 des députés ont voté pour le traité. Si la France dit non, elle sera isolée et affaiblie. Et quelle sera la ligne à défendre ? Comment concevoir un projet commun aux partisans du non, qui vont de Le Pen et de Villiers à Marie-George Buffet et Olivier Besancenot ! Eux ont toujours été opposés à tous les traités européens.

Evidemment, ce traité n'est pas parfait. Evidemment, ce n'est pas une Constitution qui réglera le problème du chômage ou celui des retraites. Mais dans cette œuvre collective,

.../...

unique au monde, qui s'élabore depuis 50 ans, le nouveau traité ne comporte que des avancées et aucun recul.

Des objectifs nouveaux sont fixés à l'Europe : « plein-emploi, lutte contre l'exclusion et les discriminations, égalité entre les hommes et les femmes, justice sociale, développement durable » (article I-3). Avec ces objectifs, l'Europe disposera d'un socle plus fort pour construire une autre politique. **Les droits sociaux sont affirmés :** « protection contre les licenciements abusifs, droit à l'information et la consultation des travailleurs, droit à la sécurité sociale, limitation de la durée du travail » (articles II-87, II-90, II-91, II-94). **Chaque citoyen pourra saisir les tribunaux pour les faire respecter.**

C'est bien pourquoi l'immense majorité des syndicats européens (80 sur 86) est favorable au traité. **Les services publics sont garantis :** leur financement par l'État comme par les collectivités locales sera possible en dérogation des règles de concurrence.

Le traité met aussi en place **une Europe plus démocratique :** renforcement du pouvoir du Parlement européen, droit d'opposition des Parlements nationaux si l'Europe outrepassa ses compétences, initiative d'une loi européenne si un million de citoyens (sur 450 millions) le demandent. Enfin, le Oui accroîtra considérablement le poids de la France dans les votes. Ensemble, l'Allemagne et la France pèseront deux fois plus que si l'on reste au traité actuel.

C'est en raison de toutes ces avancées que cinq pays, dont l'Italie et l'Espagne ont déjà ratifié le traité à de très fortes majorités. D'ici le 29 mai, l'Allemagne en aura fait autant, avec elle aussi une majorité écrasante. Allons-nous donc construire l'Europe tout seuls ?

On vous dit que voter non permettrait de négocier un traité plus social. Mais avec qui ? Avec une majorité de gouvernements de droite ? En devant repartir à zéro après des compromis laborieusement élaborés ? Comme le dit le Président du Parlement européen, Josep Borrell : « *Il n'y a pas de plan B. S'il y en avait un, en tant que Président du Parlement européen, je le saurais !* »

Ne faisons pas de l'Europe un bouc émissaire à la colère contre le chômage, les délocalisations, la mondialisation mal maîtrisée. Seule l'Europe est capable de résister à l'ultra-libéralisme. Certes, ce n'est pas gagné. S'il n'y a pas de Constitution, il n'y aura pas de progrès. S'il y a une Constitution, nous aurons des outils pour faire demain, ensemble, une autre politique pour l'Europe.

L'Europe et le département des Alpes de Haute-Provence



Plus de 40 millions d'euros de crédits européens ont bénéficié à notre département, correspondant à 921 projets.

133 millions d'euros sont consacrés chaque année à notre agriculture.

Equipements (Musée de la préhistoire des Gorges du Verdon à Quinson, Complexe nautique de Digne-les-Bains, L'IUT, La médiathèque de Digne-les-Bains, La reconversion du plateau d'Albion, l'Hélistation),

Aides aux investissements routiers (Pas de La Reyssole),

Mise en valeur du patrimoine rural (Château de Simiane),

Eau et assainissement,

Traitement des déchets,

Stations de sports d'hiver (Pra loup, Val d'Allos),

Hébergement touristique,

Les grandes étapes de la construction européenne

1951 naissance de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

1957 signature des Traités de Rome instituant la Communauté économique européenne (CEE) dont les États membres se sont employés à former un "marché commun".

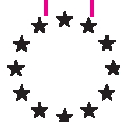
1979 les membres du Parlement européen sont désormais élus au suffrage universel direct.

1992 signature du Traité de Maastricht qui met en place une Union économique et monétaire comportant l'introduction d'une monnaie européenne unique gérée par une Banque centrale européenne.

1995 l'Union Européenne compte quinze pays membres: France, Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas, Belgique, Irlande, Grande-Bretagne, Espagne, Portugal, Italie, Autriche, Danemark, Suède, Finlande, Grèce.

2002 l'Euro remplace les devises nationales de douze des quinze pays de l'Union européenne (l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal).

2004 l'Union Européenne compte vingt-cinq pays membres.



PERMANENCE PARLEMENTAIRE JEAN-LOUIS BIANCO & GILBERT SAUVAN

17, rue Antoine Héroët - Le Cheverny - 04000 Digne-les-Bains - Téléphone/fax : 04.92.32.59.14 - Mèl : jlbianco@wanadoo.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre député sur le site internet : www.jean-louis-bianco.com